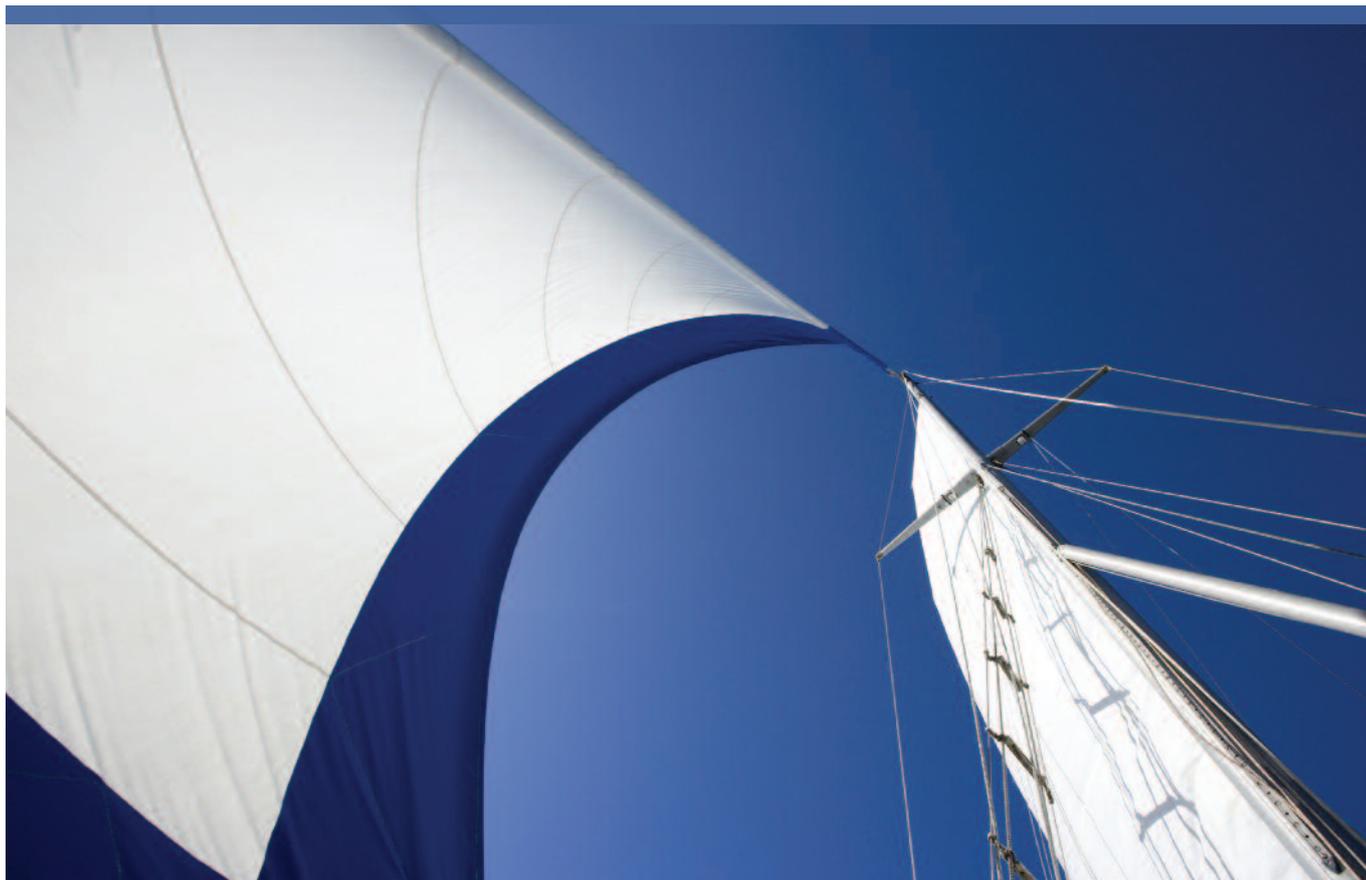


# SG ELVANCIA PLUS N°8

Cap sur les marchés actions de la zone Euro  
dans le PEA et en compte titres ordinaire



- **Produit présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**
- **Produit destiné aux investisseurs recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type "actions".**
- **Durée de placement recommandée : 6 ans en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé.**

Commercialisation jusqu'au 30 décembre 2016 (13h00)

# SG Elvancia Plus n°8

En acceptant un risque de perte en capital équivalant à la baisse de l'indice à l'issue des 6 ans, dans le cas où l'indice baisserait de plus de 40%, les investisseurs cherchent à bénéficier d'un gain de 6,60% par année écoulée en cas de stabilité ou de hausse de l'indice Euro Stoxx 50 (hors dividendes), ou d'une protection du capital net investi à l'échéance, en cas de baisse de l'indice jusqu'à -40%<sup>(1)</sup> (inclus).

Afin de bénéficier du remboursement de l'intégralité de son capital net investi en cas de baisse de l'indice jusqu'à -40% (inclus) à l'échéance, l'investisseur accepte alors de limiter ses gains à 6,60% par année écoulée en cas de forte hausse des marchés actions (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(2)</sup> maximum de 6,42%).

## À qui est destiné SG Elvancia Plus n°8 ?

### SG Elvancia Plus n°8 s'adresse aux investisseurs qui :

- acceptent un **risque de perte en capital** à l'échéance, **en cas de baisse de l'indice Euro Stoxx 50<sup>(3)</sup> de plus de 40%** par rapport à son *niveau initial*,
- anticipent **une hausse ou une stagnation de l'indice Euro Stoxx 50<sup>(3)</sup>** par rapport à son *niveau initial*,
- recherchent des possibilités de remboursement par anticipation chaque année selon le *niveau annuel* de l'indice,
- acceptent de ne bénéficier que **partiellement d'une éventuelle forte hausse de l'indice**, du fait de l'existence d'un mécanisme de plafonnement des gains à hauteur de niveaux prédéterminés.

### L'indice de référence des marchés actions de la zone Euro en toute transparence :

L'indice Euro Stoxx 50<sup>(3)</sup> regroupe les 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur représentativité économique. Il respecte une pondération par pays et par secteur pour être au plus près de la structure économique de la zone Euro. L'indice Euro Stoxx 50 s'est imposé comme la référence principale des marchés actions de la zone Euro. **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50.**

## Comment fonctionne SG Elvancia Plus n°8 ?

### Mécanisme de remboursement à l'échéance des 6 ans :

À l'échéance des 6 ans (le 17 janvier 2023), si le placement n'a pas fait l'objet d'un remboursement anticipé automatique, on observe la performance finale de l'indice entre son *niveau final* et son *niveau initial* :

#### ■ Cas défavorable :

Si l'indice enregistre **une baisse de plus de 40%** par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit son **capital net investi<sup>(4)</sup> diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice**. Il subit alors une perte d'au moins 40% du capital net investi<sup>(4)</sup>.

#### ■ Cas médian :

Si l'indice enregistre une **baisse jusqu'à -40% (inclus)** par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit **l'intégralité de son capital net investi<sup>(4)</sup>, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(2)</sup> de 0,00%**.

#### ■ Cas favorable :

Si l'indice est **stable ou en hausse** par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit **139,60% du capital net investi<sup>(4)</sup>, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,69%**.

### Mécanisme automatique de remboursement anticipé de l'année 1 à l'année 5 :

Si l'indice Euro Stoxx 50<sup>(3)</sup> est **stable ou en hausse** entre son *niveau initial* et l'un des *niveaux annuels* constatés, le placement est remboursé par anticipation.

L'investisseur reçoit alors **l'intégralité de son capital net investi<sup>(4)</sup> augmenté d'un gain de 6,60% par année écoulée**.

**Effet plafonnement :** Les gains éventuels annoncés sont plafonnés, à hauteur d'un montant fixe prédéterminé, vous ne bénéficierez pas intégralement de la hausse de l'indice.  
Par exemple à 2 ans : si l'indice réalise une performance de +15% votre gain sera de +13,20% (soit un TRAAB de 6,32%).  
Par exemple à 5 ans : si l'indice réalise une performance de +40% votre gain sera de +33% (soit un TRAAB de 5,83%).

### Valeur de remboursement selon l'année d'activation du mécanisme de remboursement anticipé :

Année	1	2	3	4	5
Valeur de remboursement	106,60%	113,20%	119,80%	126,40%	133,00%
Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut <sup>(2)</sup>	6,42%	6,32%	6,15%	5,99%	5,83%

Le montant remboursé et les Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) cités dans cette brochure sont bruts, hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement dans le cadre du compte titres ordinaire ou du PEA).

(1) À l'échéance, si l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit alors une perte en capital. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, l'investisseur peut également subir une perte en capital. (2) Le montant remboursé et les Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) cités dans cette brochure sont bruts, hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement dans le cadre du compte titres ordinaire ou du PEA). (3) Indice calculé hors dividendes. L'indice mentionné dans le présent document ("l'indice") n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. (4) Le capital net investi correspond au montant investi par le client hors droits d'entrée, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 6 janvier 2017, la valeur liquidative du fonds sera égale à la valeur liquidative de référence soit 100 €. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 6 janvier 2017 (inclusive) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du fonds bénéficient de la formule du produit.



## Quels sont les avantages de SG Elvancia Plus n°8 ?

- Chaque année, de l'année 1 à l'année 5, la société de gestion observe le niveau de l'indice Euro Stoxx 50 (*niveau annuel*) par rapport à son *niveau initial*. Si le *niveau annuel* de l'indice est supérieur ou égal à son *niveau initial*, le mécanisme de remboursement anticipé est activé automatiquement. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital net investi<sup>(8)</sup> augmenté d'un gain de 6,60% par année écoulée, cela pour chaque part détenue.
- À l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si le *niveau final* de l'indice est supérieur ou égal à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital net investi<sup>(8)</sup> augmenté d'un gain de 39,60% soit 139,60% (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(9)</sup> de 5,69%). Sinon, si le *niveau final* de l'indice est inférieur à son *niveau initial* mais n'enregistre pas une baisse de plus de 40% (inclus) par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital net investi<sup>(8)</sup> (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(9)</sup> de 0,00%).

## Quels sont les inconvénients de SG Elvancia Plus n°8 ?

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital en cours de vie et à l'échéance.
- À l'échéance, si l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur subit alors une perte d'au moins 40% du capital net investi<sup>(8)</sup>.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier entre 1 an et 6 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas d'une éventuelle hausse de l'indice Euro Stoxx 50 supérieure à 6,60% par année écoulée<sup>(10)</sup> compte tenu du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(9)</sup> maximum de 6,42%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50.
- Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 6 janvier 2017 (incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du fonds bénéficient de la formule du produit. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, le porteur peut subir une perte en capital.
- Le rendement du produit à l'échéance des 6 ans est très sensible à une faible variation de l'indice autour de son niveau initial ainsi qu'autour d'un seuil de baisse de -40%.

La souscription doit correspondre aux objectifs, connaissances financières et profil d'investisseur du client, ainsi qu'à sa situation patrimoniale et budgétaire, déterminés dans le cadre d'un entretien Épargne Haute Définition.

Ce fonds est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'au 17 janvier 2023. En cas de demande de rachat anticipé des parts du fonds, celui-ci sera exécuté sur la valeur liquidative établie conformément aux conditions prévues dans le prospectus du fonds. Le prix de rachat sera fonction des paramètres de marché. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée à l'échéance du fonds.

(8) Le capital net investi correspond au montant investi par le client hors droits d'entrée, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 6 janvier 2017, la valeur liquidative sera égale à la valeur liquidative de référence soit 100 € le 6 janvier 2017. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 6 janvier 2017 (incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du fonds bénéficient de la formule du produit. (9) Le montant remboursé et les Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) cités dans cette brochure sont bruts, hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement dans le cadre du compte titres ordinaire ou du PEA). (10) Hors droits d'entrée, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement.

## Illustration du mécanisme

### Scénario défavorable : remboursement à l'échéance avec une perte en capital

La performance de l'indice calculée chaque année par rapport à son *niveau initial* lors de la vie du fonds **n'a jamais été positive**, et à l'échéance des 6 ans, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une **baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial**.

À l'échéance des 6 ans, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son *niveau initial* (-46%). L'investisseur subit alors une perte de 46% de son capital net investi<sup>(5)</sup> (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(6)</sup> de -9,71%). Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.

Illustration, pour un investissement net de	:	1 000 €	
l'investisseur récupère alors	:	540 €	
► Perte <sup>(7)</sup> = 46% x 1 000 €	=	-460 €	
► Remboursement = 1 000 € - 460 €	=	540 €	



☆ performance de SG Elvancia Plus n°8

L'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 40% (-46%) à l'échéance des 6 ans.

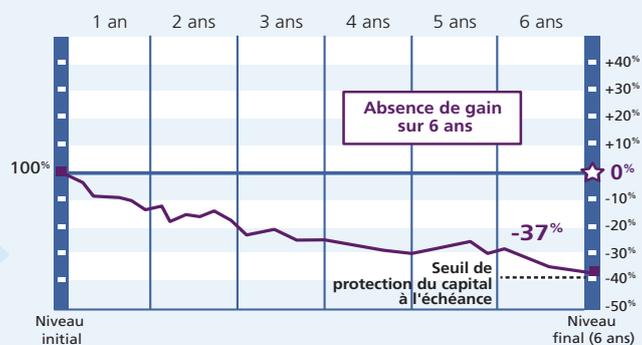
► L'investisseur subit alors une perte de 46% du capital net investi<sup>(5)</sup> (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(6)</sup> de -9,71%).

### Scénario médian : remboursement à l'échéance sans gain

La performance de l'indice calculée chaque année par rapport à son *niveau initial* lors de la vie du fonds **n'a jamais été positive**, et à l'échéance des 6 ans, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une **baisse jusqu'à -40% (inclus) par rapport à son niveau initial**.

À l'échéance des 6 ans, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse jusqu'à -40% (inclus) par rapport à son *niveau initial* (-37%). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital net investi<sup>(5)</sup> mais ne perçoit aucun gain (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(6)</sup> de 0,00%).

Illustration, pour un investissement net de	:	1 000 €	
l'investisseur récupère alors	:	1 000 €	



☆ performance de SG Elvancia Plus n°8

L'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse jusqu'à -40% (inclus) (-37%) à l'échéance des 6 ans.

► L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital net investi<sup>(5)</sup> (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(6)</sup> de 0,00%).

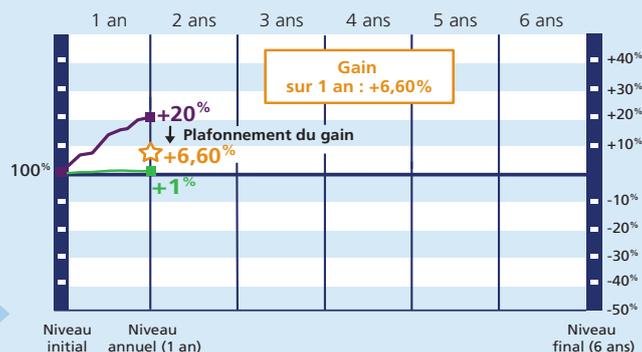
### Scénario favorable : remboursement anticipé automatique avec un gain

À l'issue de l'année 1, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une performance positive par rapport à son *niveau initial*, +20% dans le premier exemple (courbe violette) ou +1% dans le second exemple (courbe verte). Dans ces deux exemples, le fonds est alors remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital net investi<sup>(5)</sup> augmenté de 6,60%, soit 106,60% (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(6)</sup> de 6,42%).

**Remarque : dans le premier exemple (courbe violette), l'investisseur ne bénéficie pas d'une hausse de l'indice au-delà de +6,60% du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

Illustration, pour un investissement net de	:	1 000 €	
l'investisseur récupère alors	:	1 066 €	

► Gain brut <sup>(7)</sup> = (6,60% x 1) x 1 000 €	=	66 €	
► Remboursement = 1 000 € + 66 €	=	1 066 €	



☆ performance de SG Elvancia Plus n°8

L'indice Euro Stoxx 50 enregistre une performance positive à l'issue de l'année 1 (+20% dans le premier exemple ou +1% dans le second exemple).

► L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital net investi<sup>(5)</sup> augmenté de 6,60% par année écoulée, soit 106,60% (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut<sup>(6)</sup> de 6,42%).

Le rendement de SG Elvancia Plus n°8 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour de son niveau initial ainsi qu' autour d'un seuil de baisse de -40%.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du placement. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

(5) Le capital net investi correspond au montant investi par le client hors droits d'entrée, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 6 janvier 2017, la valeur liquidative sera égale à la valeur liquidative de référence soit 100 €. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 6 janvier 2017 (incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du fonds bénéficieront de la formule du produit. (6) Le montant remboursé et les Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) cités dans cette brochure sont bruts, hors frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement dans le cadre du compte titres ordinaire ou du PEA). (7) Hors droits d'entrée.

# en bref

## fiche technique du placement

➤ <b>Avertissement</b>	Le fonds SG Elvancia Plus n°8 <sup>(11)</sup> est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'au 17 janvier 2023. En cas de demande de rachat anticipé des parts du fonds, celui-ci sera exécuté sur la valeur liquidative établie conformément aux conditions prévues dans le prospectus du fonds. Le prix de rachat sera fonction des paramètres de marché. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée à l'échéance du fonds.
➤ <b>Nature juridique</b>	Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG)
➤ <b>Classification AMF</b>	Fonds à formule
➤ <b>Société de gestion</b>	Société Générale Gestion, société de gestion agréée par l'AMF, filiale d'Amundi.
➤ <b>Dépositaire</b>	Société Générale SA
➤ <b>Devise</b>	Euro
➤ <b>Eligibilité</b>	Compte titres ordinaire / PEA
➤ <b>Code ISIN</b>	FR0013197688
➤ <b>Période de commercialisation<sup>(12)</sup></b>	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 décembre 2016 (13h00) inclus, pour bénéficier de la formule (sous réserve de l'enveloppe disponible).
➤ <b>Valeur Liquidative de Référence</b>	100€ (montant hors droits d'entrée). Entre le 1 <sup>er</sup> octobre 2016 et le 6 janvier 2017, la valeur liquidative du fonds sera égale à ce montant.
➤ <b>Protection à l'échéance</b>	Absence de garantie du capital à l'échéance et en cours de vie du fonds.
➤ <b>Dates de remboursement anticipé potentiel</b>	16 janvier 2018 ou 15 janvier 2019 ou 15 janvier 2020 ou 15 janvier 2021 ou 17 janvier 2022.
➤ <b>Date d'échéance</b>	17 janvier 2023
➤ <b>Durée de placement recommandée</b>	6 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.
➤ <b>Périodicité de la valeur liquidative</b>	Quotidienne chaque jour de bourse <sup>(13)</sup> .
➤ <b>Affectation des revenus</b>	Capitalisation
➤ <b>Minimum de souscription</b>	10 parts
➤ <b>Droits d'entrée</b>	1% maximum de la valeur liquidative, pour toute souscription du 1 <sup>er</sup> octobre 2016 au 6 janvier 2017 à 13h.
➤ <b>Droits de sortie</b>	Aucun
➤ <b>Frais de gestion et frais indirects<sup>(14)</sup></b>	2,80% maximum TTC par an. Les montants remboursés et TRAAB présentés dans ce document sont nets de ces frais.
➤ <b>Dates<sup>(15)</sup> annuelles</b>	<b>Année 1</b> : 29/12/2017 ; 02/01/2018 ; 03/01/2018 ; 04/01/2018 ; 05/01/2018 - <b>Année 2</b> : 27/12/2018 ; 28/12/2018 ; 02/01/2019 ; 03/01/2019 ; 04/01/2019 - <b>Année 3</b> : 27/12/2019 ; 30/12/2019 ; 02/01/2020 ; 03/01/2020 ; 06/01/2020 - <b>Année 4</b> : 29/12/2020 ; 30/12/2020 ; 04/01/2021 ; 05/01/2021 ; 06/01/2021 - <b>Année 5</b> : 30/12/2021 ; 03/01/2022 ; 04/01/2022 ; 05/01/2022 ; 06/01/2022.
➤ <b>Niveau initial de l'indice</b>	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates <sup>(15)</sup> des 6, 9, 10, 11, 12 janvier 2017.
➤ <b>Niveau annuel de l'indice</b>	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux "Dates annuelles" définies ci-dessus.
➤ <b>Niveau final de l'indice</b>	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates <sup>(15)</sup> des 2, 3, 4, 5 et 6 janvier 2023.

**Nous vous invitons à prendre connaissance des facteurs de risque spécifiques du fonds en vous référant au Document d'Information Clé pour l'Investisseur remis par votre Conseiller.**

(11) Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce fonds sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Toute souscription doit se faire sur la base du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) en vigueur, qui vous sera remis préalablement par votre Conseiller en agence. Le DICI est mis à disposition sur le site particuliers.societegenerale.fr. Le prospectus du fonds est disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller. Le produit mentionné dans ce document peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes en vertu des réglementations locales applicables. Vous devez préalablement vous renseigner sur ces règles et restrictions éventuelles et vous y conformer. (12) Durant cette période, la valeur liquidative sera égale à 100€. Le fonds sera fermé à toute souscription après le 06/01/2017 à 13h. (13) Un jour de bourse est défini comme un jour qui n'est pas un jour férié légal en France et qui n'appartient pas au calendrier de fermeture des marchés Euronext. (14) Conformément à l'article 319-9 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Les frais de gestion internes et externes à la société de gestion ainsi que les frais indirects sont détaillés dans le prospectus. (15) Ou si ces jours ne sont pas un jour de bourse ouvré, le jour de bourse ouvré suivant.

# À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



**CONTACTEZ**

**votre Conseiller** en agence



**CONNECTEZ-VOUS**

**particuliers.societegenerale.fr**

pour prendre rendez-vous



**APPELEZ**

**3955**

Service gratuit  
+ prix appel

et dites

« **RENDEZ-VOUS** »

**3955** : des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 20 h le samedi, hors jours fériés. Depuis l'étranger +33 (0) 810 01 3955. Tarif au 01/09/2016.

Document publicitaire sans valeur contractuelle.

OPC géré par Société Générale Gestion agréée par l'AMF. Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil ou recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel doit consulter la documentation réglementaire de l'OPC agréé par l'Autorité des Marchés Financiers. Les caractéristiques principales de ce fonds à formule sont mentionnées dans la documentation réglementaire disponible auprès de votre agence Société Générale proposant cette offre (dans la limite du nombre de parts disponibles). L'OPC présente un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DICI et le prospectus). Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs. La distribution de ce produit est strictement limitée à la France. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire à cet OPC. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de "US Person" vous est fournie dans les mentions légales du site societegeneralegestion.fr et dans le Prospectus de l'OPC décrit dans ce document. FCP distribué par Société Générale au capital de 1 009 380 011,25 EUR – 552 120 122 RCS Paris. Reproduction interdite sans accord exprès de la société de gestion. Informations réputées exactes à au 01/09/2016.

 **SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE**

**Banque & Assurances**

Rédaction de ce document achevée le 01/09/2016

Société Générale, BDDF/DCM/MCO - Tour Granite - 75886 Paris Cedex 18, S.A. au capital de 1 009 380 011,25 EUR - 552 120 222 RCS PARIS, Siège social 29, bd Haussmann, 75009 Paris. Société Générale Gestion, 90 boulevard Pasteur 75015 Paris – Société Anonyme au capital de 567 034 094 EUR - Siren : 491 910 691 RCS Paris - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 09000020 - Dialogues - Crédit photo : Getty Images - Réf. : H144230 - Octobre 2016.



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.

Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.